



Assister à la procédure d'audience

Par **Rachid78**, le **27/04/2020** à **12:10**

Bonjour,

J'ai été licencié, la conciliation n'a rien donné c'est au tour de la procédure d'audience, est il important d'y assister ?

Merci.

Par **morobar**, le **28/04/2020** à **09:34**

Bonjour,

SI vous avez un avocat votre présence n'est pas indispensable. Mais un juge peut souhaiter vous entendre sur un point particulier, et votre présence peut donc s'avérer utile.

Même si la présence d'un avocat fait passer l'affaire en priorité, mieux vaut prévoir perdre son après-midi.